

## Avis public

### Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement d'amendement au plan d'urbanisme n° 09-847.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 14 mai 2024, le conseil municipal de la Ville de Waterloo a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement P-24-847-18 modifiant le plan d'urbanisme n° 09-847 de la Ville de Waterloo ».

Description de la zone concernée :

- Le secteur visé par la nouvelle zone R-75 se situe approximativement dans le quadrilatère formé par les rues Taylor, Eastern, Lewis Est et de la Cour.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme, afin :

- D'agrandir l'affectation résidentielle à même une partie de l'affectation commerciale dans le secteur de la rue Taylor.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 11 juin 2024, à 18 h 15, à l'hôtel de ville de Waterloo, 417 rue de la Cour.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Waterloo selon les heures d'ouverture habituelles et sur le site Internet de la Ville : <https://www.ville.waterloo.qc.ca/>.

Ce projet **ne comprend pas** de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À Waterloo, ce 16 mai 2024

---

Louis Verhoef, Directeur général et greffier